

Date d'édition/ Date de révision : 26.05.2015
Date de la précédente édition : 01.05.2014
Version : 2.0



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NitCal

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NitCal
Numéro CE : 239-289-5
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493947-16
Numéro CAS : 15245-12-2
Code du produit : PA343P
Type de produit : Solide (Perlée)
Autres moyens d'identification : acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Notes : La fiche de données de sécurité et tout scénario d'exposition potentiellement annexé sont réalisés conformément au règlement REACH et ne reflètent en aucun cas les normes de spécification, de pureté ou de qualité pouvant être requises pour des applications et utilisations spécifiques du produit identifié sous la rubrique 1.1.

Utilisations identifiées

Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.
Utilisation industrielle dans les matériaux de construction.
Utilisation industrielle comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.
Formulation et UTILISATION industrielles dans le domaine des explosifs industriels.
Utilisation industrielle comme intermédiaire.
Utilisation industrielle pour la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.
Utilisation industrielle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface/d'articles.
Utilisation industrielle en tant que fluide caloporteur.
Utilisation professionnelle dans les matériaux de construction.
Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.
Utilisation professionnelle en tant que fluide caloporteur.
Utilisation professionnelle pour l'assainissement des sols et la stabilisation de masse.
Utilisation professionnelle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.
Utilisation professionnelle en tant que produit chimique/nutriment.
À usage professionnel, tel quel ou en mélange dans l'industrie de l'alimentation animale

Utilisations non recommandées	: Autre industrie non spécifiée
Raison	: Du fait du manque d'expérience ou de données, le fournisseur ne peut pas approuver cette application.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse	Yara France - Industrial
Rue	: Immeuble Opus 12 77, esplanade du Général de Gaulle CS 90047
Code postal	: 92914
Ville	: Paris La Defense Cedex
Pays	: France
Numéro de téléphone	: +33 1 55 69 96 00
N° de fax	: +33 1 55 69 98 00
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	: reach.france@yara.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone	: +33 1 45 42 59 59 = n° d'urgence ORFILA (INRS) / +33 800 628 628 = n° d'urgence Yara France
Heures ouvrables	: 24h/24h
Fournisseur	
Numéro de téléphone	: +33 (0)800 628 628
Heures ouvrables	: 24h/24h

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification : Acute Tox. 4, H302 (orale)
Eye Dam./Irrit. 1, H318

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.


Classification : Xn, R22
Xi, R41

Dangers pour la santé humaine : Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions oculaires graves.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	:	
Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des lésions oculaires graves.
<u>Conseils de prudence</u>		
Prévention	:	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Intervention	:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	:	Non applicable.
<u>Exigences d'emballages spéciaux</u>		
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	:	Non applicable.
Avertissement tactile de danger	:	Non applicable.
<u>2.3 Autres dangers</u>		
La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII	:	Non applicable.
La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII	:	Non applicable.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	:	Mélangé à l'eau ce produit rend les surfaces glissantes.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances : Substance mono-constituant

Nom du produit / composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	RRN: 01-2119493947-16 CE: 239-289-5 CAS : 15245-12-2	100	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4 H302 (ORALE) Eye Dam./Irrit. 1 H318	[A]

Type

- [A] Constituant
[B] Impureté
[C] Additif stabilisant

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de très grandes quantités d'eau pour l'extinction.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne PAS utiliser d'extincteur chimique ni de mousse ou d'essayer d'étouffer le feu avec de la vapeur ou du sable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.
- Remarque** : Produit ininflammable.

5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
- Autres informations** : Aucun.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les agents d'intervention** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les

placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

- : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
- : Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
- : Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Recommandations** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Rétention appropriée pour éviter les contaminations environnementales. Tenir éloigné de : Les substances organiques, huile et de graisse.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées :

- Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
- Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
 - Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)
 - Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)
 - Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)
- Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit / composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	DNEL	Long terme Cutané	13,9 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	DNEL	Long terme Inhalation	98 mg/m ³	Opérateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit / composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	18 mg/l	Facteurs d'Évaluation

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés :

- Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en

suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

- Mesures d'hygiène** : Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau.
- Protection oculaire/faciale** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Recommandé: Lunettes étanches bien ajustées CEN: EN166
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
> 8 heures (temps avant transpercement) : Gants: Il est recommandé de porter des gants de protection lors de l'utilisation courante de ce produit.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Recommandé: Le filtre P2 (EN 143)
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.
Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique** : Solide (Perlée)
- Couleur** : Blanc.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil d'odeur** : Indéterminé.
- pH** : 5 - 7 [Conc. (% poids / poids): 110 g/l]
- Point de fusion/point de congélation** : 400 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	Indéterminé
Point d'éclair	:	Indéterminé
Vitesse d'évaporation	:	Indéterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	:	Seuil minimal: Indéterminé Seuil maximal: Indéterminé
Pression de vapeur	:	Indéterminé
Densité de vapeur	:	Indéterminé
Densité relative	:	2,05
Densité apparente	:	1.100 kg/m3
Solubilité(s)	:	> 100 g/l Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide
Solubilité dans l'eau	:	> 100 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Indéterminé
Température d'auto-inflammation	:	Indéterminé
Viscosité	:	Dynamique: Indéterminé Cinématique: Indéterminé
Propriétés d'explosivité	:	Aucun.
Propriétés comburantes	:	Aucun.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

<u>10.1 Réactivité</u>	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<u>10.2 Stabilité chimique</u>	:	Le produit est stable.
<u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u>	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<u>10.4 Conditions à éviter</u>	:	Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.
<u>10.5 Matières incompatibles</u>	:	alcalis les matières combustibles matières réductrices les substances organiques acides
<u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u>	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit / composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium					
	DL50 Orale	Rat	500 mg/kg 423 Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë	-	IUCLID 5
	DL50 Cutané	Rat	> 2.000 mg/kg OECD 402	-	IUCLID 5

Conclusion/Résumé : Nocif en cas d'ingestion.

Irritation/Corrosion

Nom du produit / composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	Yeux - Irritant puissant OECD 405	Lapin		24 - 72 h	21 jours	IUCLID 5

Conclusion/Résumé

Peau : Non irritant pour la peau.
Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
Respiratoire : Non irritant pour le système respiratoire.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Non sensibilisant
Respiratoire : Indéterminé.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : PAS d'effet mutagène.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit / composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	Négatif	Négatif	Négatif	Rat	Orale : 1500 mg/kg OECD 422	53 jours	IUCLID 5

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.

Effets potentiels différés : Non identifié.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.

Effets potentiels différés : Non identifié.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit / composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	Sub-aigüe NOAEL Orale	Rat	> 1000 mg/kg OECD 407	28 jours	IUCLID 5
	Sub-aigüe NOAEL	Rat	> 1500 mg/kg	28 jours	IUCLID 5

	Orale		OECD 407		
--	-------	--	----------	--	--

- Conclusion/Résumé** : Non toxique.
- Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicocinétique

- Absorption** : Rapidement absorbé.
- Distribution** :
Pénètre la circulation systémique sans passer au travers des tissus hépatiques.
- Métabolisme** : Rapidement métabolisé.
Métabolisé en :
Ca²⁺
NH₄⁺
NO₃⁻
- Élimination** : Excrété dans l'urine.
La substance chimique et ses métabolites sont excrétés en totalité et ne s'accumulent pas dans l'organisme.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit / composant	Résultat	Espèces	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium				
	Aiguë CL50 447 mg/l Eau douce	Poisson - Poisson	48 h	IUCLID 5
	Aiguë CE50 > 100 mg/l Eau douce OECD 202	Invertébrés aquatiques. Daphnie	48 h	IUCLID 5
	Aiguë CL50 > 100 mg/l Eau douce OECD 201	Plantes aquatiques - Algues	72 h	IUCLID 5
	Aiguë CE50 > 1.000 mg/l Boues activées OECD 209	Micro-organisme - Boues activées	3 h	IUCLID 5

- Conclusion/Résumé** : Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation. Le produit n'est pas sensé causer d'effets sur l'environnement, s'il est utilisé correctement selon les recommandations.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Facilement biodégradables par les plantes et le sol.

Nom du produit / composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium				
			Non pertinent pour les substances inorganiques.	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit / composant	LogPow	FBC	Potentiel	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	< 0	-	faible	

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC)

: < 1

Mobilité

: Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car sa solubilité dans l'eau est de : élevée

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

: Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
06 10 02*	déchets contenant des substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Vider le sac en le secouant énergiquement pour enlever le maximum de son contenu. Les sacs vides peuvent être éliminés comme des déchets industriels banals (DIB) et peuvent être recyclés.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Réglementation: ADR/RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
14.6 Autres informations	

Réglementation: ADN

14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
14.6 Autres informations	
<u>Code danger</u>	: Non applicable.

Regulation: IMDG

14.1 UN number	Not regulated.
14.2 UN proper shipping name	
14.3 Transport hazard class(es)	
14.4 Packing group	
14.5 Environmental hazards	No.
14.6 Additional information	
<u>Marine pollutant</u>	:

Regulation: IATA	
14.1 UN number	Not regulated.
14.2 UN proper shipping name	
14.3 Transport hazard class(es)	
14.4 Packing group	
14.5 Environmental hazards	No.
14.6 Additional information Marine pollutant	No.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8 IMSBC

Bulk cargo shipping name : CALCIUM NITRATE FERTILIZER
Class : Non applicable.
Group : C
Marpol V : Non-HME

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes: Aucun des composants n'est répertorié.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Directive Seveso II

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso II.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 : Aucune substance répertoriée
Surveillance médicale renforcée : Article R 4624-18 3°, h) du code du travail fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné
Information relative au pays : Arrêté du 30 juin 2004 établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives en application de l'article R. 232-5-5 du code du travail Décret n° 2009-1571 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.
Notes : A notre connaissance, aucune autre réglementation nationale ou gouvernementale n'est d'application.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

- Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 CPSE = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
 tPtB = Très persistant et très bioaccumulable
 bw = Masse corporelle
- Principales références de la littérature et sources de données** : EU REACH IUCLID5 CSR.
 National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
 IHS, 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada. Règlement (CE) n ° 1272/2008 Annexe VI.

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4, H302 (orale) Eye Dam./Irrit. 1, H318	Méthode de calcul Méthode de calcul

- Texte intégral des mentions H abrégées** : H302 (orale) Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : **Acute Tox. 4, H302:** TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Eye Dam./Irrit. 1, H318: LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
- Texte intégral des phrases R abrégées** : R22- Nocif en cas d'ingestion.
 R41- Risque de lésions oculaires graves.
- Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : Xn - Nocif
 Xi - Irritant
- Date d'impression** : 12.09.2016
Date d'édition/ Date de révision : 26.05.2015
Date de la précédente édition : 01.05.2014
Version : 2.0
Élaborée par : Yara Product Classifications & Regulations.
- || Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur.



**Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) -
Scénario d'exposition :**

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : NitCal

Informations sur les scénarios d'exposition : Mise à jour des scénarios d'exposition



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 — Titre

Titre court du scénario d'exposition : Yara - acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium - Distribution, Formulation

Nom d'utilisation identifiée : Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.

Substance fournie pour cet usage sous forme de : Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé : PROC01, PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC14, PROC15, PROC19

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement : ERC02, ERC03

Secteur de marché par type de produit chimique : PC01, PC04, PC09a, PC11, PC12, PC15, PC16, PC20, PC21, PC29, PC35, PC37, PC39, SU 0: Other: K15000, R30 200, H15100, PC 0: Autre: UCN P15100, PC 0: Autre: UCN K35000, O05990, O40000

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation : Non.

Numéro du ES : 02780-1/2013-12-27

Section 2 — Contrôles de l'exposition

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition environnementale pour: Tous

Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

Caractéristiques du produit : Sel minéral.

Concentration des substances dans le mélange ou l'article : <= 100 %

État physique : Solide.
Granulé
Liquide.
Fondu
Perlée

Poussière : Solide, faiblement pulvérulent

Fréquence et durée d'utilisation	: Durée d'utilisation (h/j) : < 8
Domaine d'utilisation :	: Intérieur
Mesures de contrôle de ventilation	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)., Aucune ventilation particulière requise.
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé	
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux., Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit., Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protection individuelle	: Provoque des lésions oculaires graves., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage., Porter des gants adaptés homologués EN 374., Porter des vêtements de travail à manches longues., Si nécessaire:, Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage., Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

Section 3 — Estimation de l'exposition et référence à sa source

Estimation de l'exposition et référence à sa source - Travailleurs :	
Évaluation de l'exposition (humain) :	: Scénario contributif : Tous Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation de l'exposition	: Indéterminé Aucune exposition par voie orale n'est attendue. Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Section 4 — Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille à l'intérieur des limites du ES

Environnement	: Non applicable.
Santé	: Non applicable.

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé	: PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
-----------------------------	--

	<p>PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire</p> <p>PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement	: ERC02 - Formulation de préparations ERC03 - Formulations dans les matériaux
Secteur de marché par type de produit chimique	: PC01 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC04 - Produits antigel et de dégivrage PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC11 - Explosifs PC12 - Engrais PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC16 - Fluides de transfert de chaleur PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC29 - Produits pharmaceutiques PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels SU 0: Other: K15000 - Agents de coagulation R30 200 - Raw materials for production of glass and ceramics H15100 - Curing Agents - Concrete hardeners PC 0: Autre: UCN P15100 - Accélérateurs PC 0: Autre: UCN K35000 - Matériaux de construction O05990 - Drilling chemicals - Other drilling chemicals O40000 - Agent oxydant.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 — Titre

Titre court du scénario d'exposition : Yara - acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium - Industriel

Nom d'utilisation identifiée : Utilisation industrielle comme intermédiaire.
Utilisation industrielle comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.
Utilisation industrielle en tant que fluide caloporteur.
Utilisation industrielle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface/d'articles.
Utilisation industrielle en tant que produit chimique/nutriment.
Utilisation industrielle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.
Utilisation industrielle dans les matériaux de construction.
Formulation et UTILISATION industrielles dans le domaine des explosifs industriels.

Substance fournie pour cet usage sous forme de : Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé : PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC07, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19, PROC26

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement : ERC04, ERC05, ERC06a, ERC06b, ERC06d, ERC07

Secteur de marché par type de produit chimique : PC01, PC04, PC09a, PC11, PC14, PC15, PC16, PC19, PC20, PC35, PC37, P15900, PC 0: Autre: UCN A40200, K55 100, SU 0: Other: K15000, V15100, R30 200, O05990, PC 0: Autre: UCN K35000, H15100, PC 0: Autre: UCN P15100

Secteur d'utilisation finale : SU02a, SU02b, SU06a, SU06b, SU08, SU09, SU11, SU12, SU13, SU15, SU16, SU17, SU18, SU19, SU23, SU 0: B8.1, SU 0: Autre: NACE C20, 23.490, SU 0: Other: NACE D35.2.1, SU 0: Autre: NACE E38.3, SU 0: Autre: NACE F41

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation : Oui.

Numéro du ES : 02781-1/2013-12-27

Section 2 — Contrôles de l'exposition

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition environnementale pour: Tous
Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs pour:
Caractéristiques du produit : Sel minéral.

Concentration des substances dans le mélange ou l'article	: <= 100 %
État physique	: Solide. Granulé Liquide. Fondu Perlée
Poussière	: Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence et durée d'utilisation	: Durée d'utilisation (h/j) : < 8
Domaine d'utilisation :	: Intérieur
Mesures de contrôle de ventilation	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)., Aucune ventilation particulière requise.
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé	
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux., Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit., Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protection individuelle	: Provoque des lésions oculaires graves., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage., Porter des gants adaptés homologués EN 374., Porter des vêtements de travail à manches longues., Si nécessaire:, Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage., Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

Section 3 — Estimation de l'exposition et référence à sa source

Estimation de l'exposition et référence à sa source - Travailleurs :	
Évaluation de l'exposition (humain) :	: Scénario contributif : Tous Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation de l'exposition	: Indéterminé Aucune exposition par voie orale n'est attendue. Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Section 4 — Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille à l'intérieur des limites du ES

Environnement	: Non applicable.
Santé	: Non applicable.

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé	: PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC04 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC07 - Pulvérisation en milieu industriel et dans les applications de l'industrie PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou à la brosse de colle et autre revêtement PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement	: ERC04 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC05 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC06a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC06b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC06d - Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères ERC07 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Secteur de marché par type de produit chimique	: PC01 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC04 - Produits antigel et de dégivrage PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC11 - Explosifs PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC16 - Fluides de transfert de chaleur PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants,

précipitants, agents de neutralisation
 PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
 PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau
 P15900 - Process regulators (synthesis regulators) - Process regulators
 PC 0: Autre: UCN A40200 - Agents de refroidissement
 K55 100 - Cooling agents
 SU 0: Other: K15000 - Agents de coagulation
 V15100 - Viscosity changers - Thickening agents
 R30 200 - Raw materials for production of glass and ceramics
 O05990 - Drilling chemicals - Other drilling chemicals
 PC 0: Autre: UCN K35000 - Matériaux de construction
 H15100 - Curing Agents - Concrete hardeners
 PC 0: Autre: UCN P15100 - Accélérateurs

Secteur d'utilisation finale : SU02a - Exploitation minière (hors industries offshore)
 SU02b - Industries offshore
 SU06a - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
 SU06b - Fabrication de bois et produits à base de bois
 SU08 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
 SU09 - Fabrication de substances chimiques fines
 SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc
 SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
 SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
 SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
 SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
 SU17 - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
 SU18 - Fabrication de meubles
 SU19 - Bâtiment et travaux de construction
 SU23 - Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
 SU 0: B8.1 - Extraction de pierres, de sables et d'argiles
 SU 0: Autre: NACE C20 - Industrie chimique
 23.490 - Manufacture of other ceramic products
 SU 0: Other: NACE D35.2.1 - Production de combustibles gazeux
 SU 0: Autre: NACE E38.3 - Récupération
 SU 0: Autre: NACE F41 - Construction de bâtiments



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1 — Titre

Titre court du scénario d'exposition : Yara - acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium - Professionnel, Industriel

Nom d'utilisation identifiée : Utilisation professionnelle en tant que produit chimique/nutriment.
Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.
Utilisation professionnelle en tant que fluide caloporteur.
Utilisation professionnelle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.
Utilisation professionnelle dans les matériaux de construction.
Utilisation professionnelle pour l'assainissement des sols et la stabilisation de masse.
UTILISATION professionnelle dans le domaine des explosifs et de la pyrotechnie.

Substance fournie pour cet usage sous forme de : Tel quel, En mélange

Liste des descripteurs d'utilisation

Catégorie de procédé : PROC01, PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC26

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement : ERC08a, ERC08b, ERC08c, ERC08d, ERC08e, ERC08f, ERC09a, ERC09b

Secteur de marché par type de produit chimique : PC04, PC09a, PC11, PC14, PC16, PC20, PC35, PC37, P15900, PC 0: Autre: UCN A40200, PC 0: Autre: UCN K35900, H15100, PC 0: Autre: UCN P15100

Secteur d'utilisation finale : SU01, SU02a, SU13, SU15, SU17, SU19, SU23, SU 0: B8.1, SU 0: Other: NACE D35.2.1, SU 0: Autre: NACE F41

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation : Oui.

Numéro du ES : 02782-1/2013-12-27

Section 2 — Contrôles de l'exposition

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition environnementale pour: Tous
Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

Caractéristiques du produit : Sel minéral.

Concentration des substances dans le mélange ou l'article : <= 100 %

État physique	: Solide. Granulé Liquide. Fondu Perlée
Poussière	: Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence et durée d'utilisation	: Durée d'utilisation (h/j) : < 8
Domaine d'utilisation :	: Intérieur, Extérieur
Mesures de contrôle de ventilation	: Assurer un minimum de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)., Aucune ventilation particulière requise.
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé	
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux., Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit., Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Protection individuelle	: Provoque des lésions oculaires graves., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage., Porter des gants adaptés homologués EN 374., Porter des vêtements de travail à manches longues., Si nécessaire:; Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage., Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

Section 3 — Estimation de l'exposition et référence à sa source

Estimation de l'exposition et référence à sa source - Travailleurs :	
Évaluation de l'exposition (humain) :	: Scénario contributif : Tous Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation de l'exposition	: Indéterminé Aucune exposition par voie orale n'est attendue. Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Section 4 — Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille à l'intérieur des limites du ES

Environnement	: Non applicable.
Santé	: Non applicable.

Abréviations et acronymes

Catégorie de procédé	: PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition
-----------------------------	--

	<p>improbable</p> <p>PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10 - Application au rouleau ou à la brosse de colle et autre revêtement</p> <p>PROC11 - Pulvérisation hors milieu industriel et/ou applications de l'industrie</p> <p>PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante</p>
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement	<p>: ERC08a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC08b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC08c - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC08d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts</p> <p>ERC08e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts</p> <p>ERC08f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</p> <p>ERC09a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p> <p>ERC09b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p>
Secteur de marché par type de produit chimique	<p>: PC04 - Produits antigel et de dégivrage</p> <p>PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants</p> <p>PC11 - Explosifs</p> <p>PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie</p> <p>PC16 - Fluides de transfert de chaleur</p> <p>PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation</p> <p>PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)</p> <p>PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau</p> <p>P15900 - Process regulators (synthesis regulators) - Process regulators</p> <p>PC 0: Autre: UCN A40200 - Agents de refroidissement</p>

	PC 0: Autre: UCN K35900 - Autres matériaux de construction H15100 - Curing Agents - Concrete hardeners PC 0: Autre: UCN P15100 - Accélérateurs
Secteur d'utilisation finale	: SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche SU02a - Exploitation minière (hors industries offshore) SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU17 - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport SU19 - Bâtiment et travaux de construction SU23 - Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées SU 0: B8.1 - Extraction de pierres, de sables et d'argiles SU 0: Other: NACE D35.2.1 - Production de combustibles gazeux SU 0: Autre: NACE F41 - Construction de bâtiments